

#### Votre contact

Cécilia COLIN  
05 49 61 20 66  
[colinc@poitou.ifrb.fr](mailto:colinc@poitou.ifrb.fr)

#### Durée

2,00 jour(s)  
14:00 heures

#### Public

Dirigeant d'entreprise, personnel de direction, responsable technique, chargé d'affaires, conducteur de travaux, etc.

#### Pré-requis

S'intéresser aux marchés de la rénovation ou de la construction de bâtiments accessibles.

#### Moyens pédagogiques et supports

Apports théoriques (diaporama).  
Mises en situation de handicap (séquence 4).  
Atelier pédagogique et ludique portant sur la « Signalétique » (séquence 7).  
Etude de cas (séquence 8).  
Fiches de synthèse par métier (séquence 9).  
Une documentation complète est remise aux stagiaires : support de formation en version Papier, CD contenant le support de formation en version numérique, fond documentaire relatif à la réglementation, documents techniques, guide général relatif à l'adaptation du logement...

#### Profil des intervenants

Consultant-formateur en accessibilité.  
Tous les formateurs exercent des missions de conseil au sein d'un bureau d'études Accessibilité.

#### Informations complémentaires

#### Objectifs de la formation

Se positionner sur les marchés de la rénovation ou de la construction de bâtiments accessibles

#### Objectifs pédagogiques

Prendre en compte le dispositif réglementaire relatif à la loi du 11 février 2005 et la problématique du handicap / du vieillissement de la population

Mettre en œuvre les nouvelles dispositions techniques lors des travaux neufs et/ou de réhabilitation

Analyser et répondre aux besoins des différents interlocuteurs : maîtres d'ouvrage, usagers, prescripteurs, financeurs, bureaux de contrôle...

#### Contenu

##### 1. Présentation du label Les Pros de l'Accessibilité

##### 2. La Loi du 11 février 2005

Contexte global de la réglementation  
Les deux principes-clé  
Nouveauté introduite par l'ordonnance du 26 septembre 2014

##### 3. Connaissances liées au handicap

Les différentes populations de personnes en situation de handicap  
Le cas particuliers des personnes âgées  
Les besoins fondamentaux à satisfaire liés aux différentes déficiences  
Les points de vigilance à prendre en compte dans tout projet de construction / travaux

##### 4. Mises en « situation de handicap » des stagiaires

Utilisation du fauteuil roulant [moteur], de la canne blanche et de lunettes adaptées [visuel], du casque [auditif]

##### 5. Champ d'application de la loi du 11 février 2005

Les conséquences de la loi sur le cadre bâti NEUF et EXISTANT (ERP / BHC / MI et locaux soumis au code du travail)  
Les marchés de l'accessibilité, dans le cadre bâti : neuf, existant soumis à mise en conformité réglementaire, existant nécessitant des adaptations  
Chiffres clés du marché de l'accessibilité  
Les aides possibles

##### 6. Obligations et procédures relatives au cadre bâti Neuf / Existant (Etablissement Recevant du Public - ERP / Bâtiment d'Habitation Collectif - BHC et Maison Individuelle - MI) et voirie publique

Cadre réglementaire  
Rôles et responsabilité des différents acteurs d'un projet : Maître d'Ouvrage / Maître d'œuvre - Bureau d'Etudes / Entreprise en charge des travaux / Contrôleur technique

##### 7. Les principales prescriptions techniques avec prise en compte des spécificités ERP et logements

##### 8. Mise en application des règles d'accessibilité

Sur la base d'une grille de relevé terrain simplifiée (élaborée par la FFB), les stagiaires procéderont à l'évaluation de l'accessibilité des locaux de la formation (accès au bâtiment, circulation horizontale et verticale, locaux...)

##### 9. La prise en compte de l'accessibilité par Fiche métier

#### Critères et modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.

